



## Les obligations convertibles de PME

Jean-Marc DELCOURT

Depuis la crise nous enregistrons de très grosses anomalies dans le financement des PME : les banques n'assurent pas leur rôle de prêteur et cela risque d'être de mal en pire avec les nouvelles réglementations de Bâle II en préparation (le crédit aux entreprises demande beaucoup de capitaux propres pour les banques).

Les Sociétés cotées se sont tournées très largement vers le marché obligataire mais il n'existe pas de véritable marché obligataire pour les PME.

Les PME se sont orientés vers les augmentations de capital (défiscalisation pour le particulier qui investit dans le capital PME) mais ces augmentations de capital ne répondent pas toujours aux besoins des chefs d'entreprises (dilution...).

### **FIP :**

Il existe maintenant des fonds d'obligations convertibles de PME. Outre le coupon ces fonds auront leur rentabilité qui augmentera car l'entreprise verse au terme une prime de non conversion qui peut être importante pour éviter d'être diluée.

- Nous trouvons ce type d'obligation convertible dans quelques FIP ISF ou IR qui peuvent investir environ 50 % en obligation convertible de PME (me consulter)

### **FCPR :**

Il existe un FCPR non défiscalisant qui investit à 100 % dans des obligations convertibles de PME (moins de 5000 salariés, moins de 200 M€ de CA) à maturité assez courte.

Ces obligations sont généralement garanties à 50 % par OSEO (ligne par ligne). Le taux de rendement actuariel de ces obligations convertibles avant frais de gestion, frais de caution et autre peut être de l'ordre de 12 %...

Il existe un compartiment destiné à l'exonération des plus values (détenue 6 ans) sans distribution de coupon et un compartiment avec distribution de coupon. L'objectif de rendement net du fonds est compris entre 7 et 9 % l'an selon les animateurs du fonds.

Le minimum de souscription est de 50 000 €.

Les PME saines et en développement sont parfois prêtes à payer très cher pour assurer le développement de leur activité sans perte du contrôle de la Société... me demander une documentation précise.

### **Portefeuille géré :**

Pour les gros investisseurs (plus de 500 000 € en 2 ans) il est possible de donner un mandat de gestion pour se constituer un portefeuille diversifié individuel.

Composition du portefeuille : investissement dans le capital de Société non cotée ou cotée sur les petits marchés non liquides.

- Participer à la restructuration ou la transmission de Société familiale
- Participer à des LBO
- Participer à des émissions d'obligations convertibles de PME
- Rachat de bloc d'actions détenues par des actionnaires minoritaires

PLACEMENTS - FINANCEMENTS - ORGANISATION PATRIMONIALE - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

140, Av. Franklin Roosevelt - 83000 TOULON - Tél. 04 94 03 04 40 - Fax 04 94 42 09 60  
jm.delcourt@wanadoo.fr - www.patrimoine-courtage.com

**Horizon de placement 5 à 7 ans :**

Les animateurs : les ex-chefs d'entreprises importantes ayant fort bien réussi dans leurs affaires et ayant vendu leur entreprise ou des gérant de fonds expérimentés.

Demandez-moi une information plus précise.